



Fiche d'information

Le site : www.kayakauray.fr
Le courriel : ckc-auray@wanadoo.fr
Le téléphone : 06 43 75 50 20



Le Canoë Kayak Club d'Auray (CKC AURAY) propose des activités de canoë-kayak (descente de rivière, slalom, merathon, freestyle, randonnées) en loisir ou en compétition. Il suffit de savoir nager et être apte physiquement à la pratique des sports nautiques. Vos progrès seront matérialisés au long de l'année par des niveaux de « pagaies couleurs ».

L'encadrement :

Il est assuré par deux moniteur BE salariés, ainsi que des moniteurs diplômés, assistés d'aspirants moniteurs. Des stages et sorties peuvent être proposés pendant les vacances scolaires.

Les activités habituelles du club :

Mardi Après-midi	de 13h30 à 17h30	Séance Balade réservée aux personnes déjà licenciées
Mercredi matin	de 8h45 à 12h30	Sortie Mer et rivière Adultes Confirmés
Mercredi après-midi	de 13h30 à 16h30	Ecole de pagaie pour les jeunes de 8 à 12 ans
Jeudi matin	de 9h00 à 12h30	Sortie Mer Adultes confirmés
Jeudi après-midi	de 13h30 à 16h30	Sortie adultes débutants
Vendredi soir	de 19h45 à 20h45 de 20h45 à 21h45	Séance d'esquimautage à la piscine Alré'O d'Auray
Samedi matin	de 8h45 à 12h30	Sortie Mer et rivière Adultes Confirmés
Samedi après-midi	de 13h30 à 17h30	Groupe jeunes + 12 ans tous niveaux
		Sortie adultes débutants
		Sortie mer et rivière adultes confirmés

Ces séances ont lieu hors périodes de vacances scolaires. Les retards génèrent une désorganisation dans les déplacements, il est donc important d'être ponctuel.

Chaque licencié participe à une sortie par semaine, toujours sur le même créneau habituel.
Cela permet à l'encadrant de suivre les **progrès, besoins et évolutions techniques** de chacun.

Le plein air :

En parallèle des sorties régulières, le club propose également des **sorties exceptionnelles** (journée, weekend, stage, rivière, mer...). Elles peuvent s'adresser aux jeunes ou aux adultes. Elles sont proposées par les encadrants du club. Une participation peut être demandée.

Elles sont **ouvertes à tous les licenciés**, sous réserve du niveau requis (pagaies couleurs). Ce sont de véritables **bonus** permettant de découvrir d'autres environnements, progresser et partager des moments conviviaux.

Des sorties à thème, technique, sécurité, sont également programmées en semaine aux beaux jours.

Les parents sont sollicités pour participer aux déplacements des jeunes (environ 3 déplacements sur l'année), ils se placeront sur le planning réalisé par le club.

La Compétition :

Le club participe à des rencontres départementales, comme le Challenge Jeunes, et d'autres compétitions régionales, nationales. Elles se déroulent pendant les weekends et nécessitent une autre organisation. Les parents peuvent être sollicités pour participer aux déplacements voire à l'arbitrage des compétitions.

Au fil des saisons, des formations sont proposées aux jeunes et adultes pour encadrer ou arbitrer.

Vie du club :

Le fonctionnement du club repose principalement sur le bénévolat. Vous pouvez participer ponctuellement ou régulièrement pour l'entretien du matériel, les locations, l'organisation d'évènements... C'est aussi une occasion de connaître les adhérents des autres groupes de pratique, de renforcer les liens, et surtout de passer de bons moments.

La cotisation

Elle couvre la licence à la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK), l'assurance de base et une participation aux frais de fonctionnement (encadrement, prêt du matériel de navigation hors vêture).

Le prix de la cotisation par année civile est de 200 € pour un licencié adulte ou jeune. Pour les adhérents adultes qui arrivent en septembre la cotisation est de 270 € pour 16 mois.

Exceptionnellement, la licence jeunes (moins de 18 ans) est à 200 € pour une nouvelle adhésion en septembre 2026 (période de septembre 2026 à décembre 2027).

Le club accepte les chèques vacances ANCV, et les coupons sport ANCV uniquement. Les règlements peuvent se faire via la plateforme HelloAsso (mode de paiement à privilégier), par chèque ou virement bancaire. Les paiements par échéancier se fera par chèques uniquement en trois fois maximum.

Nous proposons des sorties « sécurité » que chaque adhérent doit suivre au moins une fois.

Joindre à la fiche d'inscription complétée :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Canoë-Kayak
- le règlement à l'ordre de CKC AURAY

Lorsque votre adhésion sera validée, merci de télécharger une photo sur le trombinoscope du club (partie du site accessible seulement après identification) pour faciliter le travail des encadrants.